Communiqué de presse



Arras, le 7 mai 2018

Campagne PAC 2018 : clôture de la télédéclaration

La télédéclaration des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la campagne 2018 est ouverte jusqu'au mardi 15 mai prochain sous TelePAC.

Elle concerne notamment les aides découplées (droit à paiement de base, paiement vert et redistributif), les aides couplées bovines (Aide aux bovins allaitants – ABA et Aide aux bovins laitiers - ABL) ainsi que les aides agro-environnementales (MAEC et agriculture biologique).

Les dossiers PAC 2018 peuvent donc être télédéclarés jusqu'au mardi 15 mai 2018 sans pénalité de retard.

Au-delà de cette date, s'ouvre une période de dépôt tardif au cours de laquelle le dépôt est pris en compte mais il entraîne une réduction des montants d'aide (1 % en moyenne par jour de retard).

Le dépôt tardif, avec réduction financière, est possible jusqu'au lundi 11 juin 2018.

A partir du 12 juin 2018, la demande d'aides est irrecevable et ne pourra donner lieu à aucun paiement au titre de la campagne PAC 2018.

Il ne reste donc que quelques jours pour télédéclarer les demandes d'aides PAC 2018 avant le 15 mai prochain.